
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1998-1999

20 OCTOBRE 1998

ENTENTE ENTRE L'ASSEMBLEE NATIONALE DU QUEBEC
ET LES ASSEMBLEES REGIONALES ET COMMUNAUTAIRES
REPRESENTANT LES FRANCOPHONES DE WALLONIE ET DE BRUXELLES(1)

RESOLUTIONS

ADOPTÉES PAR LE COMITE MIXTE EN SA SESSION 1997-1998
QUEBEC, DU 11 AU 15 OCTOBRE 1998(2)

-
- (1) Voir Doc. n° 25 (SE 1979) nos 1 à 5.
Voir Doc. n° 43 (1981-1982) n° 1.
Voir Doc. n° 107 (1982-1983) n° 1.
Voir Doc. n° 180 (1984-1985) n° 1.
Voir Doc. n° 7 (1985-1986) n° 1.
Voir Doc. n° 102 (1986-1987) n° 1.
Voir Doc. n° 114 (1989-1990) n° 1.
Voir Doc. n° 197 (1990-1991) n° 1.
Voir Doc. n° 126 (1993-1994) n° 1.
Voir Doc. n° 164 (1993-1994) n° 1.
Voir Doc. n° 105 (1995-1996) n° 1.
Voir Doc. n° 209 (1997-1998) n° 1.
Voir Doc. n° 210 (1997-1998) n° 1.
(2) Voir composition des délégations, p. 4.

**SESSION 1997-1998 DU COMITE MIXTE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE
DU QUEBEC
ET DES ASSEMBLEES PARLEMENTAIRES
REPRESENTANT LES FRANCOPHONES DE WALLONIE ET DE BRUXELLES**

Préambule

Sous la présidence de M. J.-P. Charbonneau, Président de l'Assemblée nationale du Québec, et de Mme A.-M. Corbisier-Hagon, président la délégation des assemblées communautaires et régionales représentant les francophones de Wallonie et de Bruxelles.

Les délégations ont procédé à un échange d'informations sur la situation politique et institutionnelle et sur le travail législatif des assemblées représentées.

Le Comité a également procédé à l'évaluation de l'expérience de coopération interparlementaire menée à Sofia. Il a abordé par ailleurs deux autres thèmes: la recherche scientifique et la participation des citoyens aux décisions administratives.

Résolution n° 1**CENTRE FRANCOPHONE DE DOCUMENTATION INTERPARLEMENTAIRE DE SOFIA**

— Considérant que la création du Centre francophone de documentation interparlementaire dans l'enceinte de l'Assemblée nationale de la République Bulgarie lui a permis d'exprimer sa sympathie à l'égard des députés bulgares pratiquant la langue française et sa volonté de coopérer avec eux,

— Considérant que l'accord signé à Sofia le 8 avril 1994 arrive à expiration le 30 novembre 1998,

— Décide de ne pas renouveler, dans ses termes originaux ledit accord, et charge les Présidents de l'Assemblée nationale du Québec et du Parlement de la Communauté française d'inviter la partie bulgare à exprimer clairement sa volonté et conséquemment à lui faire des propositions visant à une coopération interparlementaire, associant à sa mise en œuvre les parlementaires pratiquant le français.

Le Comité mixte se réjouit d'avoir pu démontrer sa capacité à agir en commun dans un pays tiers.

Résolution n° 2

— Considérant, à l'analyse des situations telles que l'élection des commissions scolaires au Québec ou les Conseils de participation au sein des hautes écoles en Communauté française de Belgique, que la participation des citoyens à la prise de décision politique ne suscite pas toujours l'adhésion,

— Considérant que, dans une démocratie représentative, la mission du parlementaire est à la fois de s'informer et d'informer, d'assumer les responsabilités que l'élection lui confère et ne confère qu'à lui et, en fin de compte, de délibérer en connaissance de cause,

— Décide de soumettre à examen du Comité mixte les moyens utilisés de part et d'autre pour permettre aux parlementaires de remplir leur mission d'information en vue de proposer, le cas échéant, les améliorations de l'information préalable à la délibération parlementaire.

Résolution n° 3

— Confirmant la volonté du Comité mixte d'être présent sur la scène de la coopération interparlementaire francophone,

— Considérant l'importance et la nécessité pour nos Parlements de soutenir le processus de démocratisation,

Le Comité mixte invite les Présidents d'assemblées à proposer d'entreprendre avec de nouvelles démocraties de la Francophonie une collaboration interparlementaire, sur la base de dossiers bien documentés et de projets communs précis.

Résolution n° 4

— Considérant que certains des accords signés entre les Gouvernements du Québec et de la Communauté française l'ont été à l'instigation du Comité mixte créé en 1979,

— Ayant entendu le ministre des Relations internationales et le ministre responsable de la Francophonie au Québec,

Le Comité mixte décide de faire le bilan des différents accords afin de proposer aux Gouvernements soit de nouvelles pistes de coopération, soit des modifications éventuelles, notamment en matière de formation et de jeunesse.

Résolution n° 5

— Considérant les convergences dans le domaine de la Recherche scientifique,

Le Comité mixte décide de demander aux Gouvernements concernés:

— de prendre les mesures en vue de favoriser la publication en langue française des résultats de la recherche dans les entités concernées;

— et de prendre les mesures afin de prolonger le site internet Wallonie-Bruxelles/Québec en s'en servant comme outil d'échanges et de présentation des différentes universités, des projets de recherche et des équipes de chercheurs.

Résolution n° 6

— Considérant l'intérêt à disposer d'une banque de données accessibles aux partenaires du Comité mixte,

Le Comité mixte salue l'existence d'un site internet regroupant les élus s'exprimant en langue française et souhaite son extension à un forum de discussion regroupant les parlementaires de langue française.

La délégation de l'Assemblée nationale du Québec était composée de M. Jean-Pierre Charbonneau, Président de l'Assemblée nationale du Québec, M. Raymond Brouillet, Vice-Président de l'Assemblée nationale du Québec, M. André Gaulin, Président délégué du Comité mixte, Mme Lyse Leduc, Vice-Présidente du Comité mixte, MM. Henri-François Gautrin, Gobé, Laprise, Poulin, députés, Mme Marie Tanguay, fonctionnaire de l'Assemblée nationale du Québec.

La délégation du Parlement de la Communauté française était composée de Mme Anne-Marie Corbisier-Hagon, Présidente du Parlement, M. Jean-Pierre Perdieu, Vice-Président du Parlement, M. Pierre Hazette, Vice-Président du Parlement, M. Pol-Louis Toussaint, Directeur général adjoint au Parlement, Mme Christine Malolepszy, conseillère adjointe au service des Commissions et des Relations interparlementaires.

La délégation du Parlement wallon était composée de M. Yvon Biefnot, Président du Parlement, MM. Marchant et Antoine.

La délégation de l'Assemblée de la Commission communautaire française était composée de M. Robert Hotyat, Président de l'Assemblée.

*
* *

A assisté aux travaux en qualité d'observateur pour le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale: M. Roelants du Vivier, Vice-Président du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale.